



## COMPTE-RENDU DETAILLE

### BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

4 JUIN 2018 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

#### • COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
NOISY LE GRAND	MME CLAVEAU – Vice-Présidente
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. BELL-LLOCH – Vice-Président de la CLE
EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. DOUET – Président de la commission « Rivières de qualité pour le territoire »
ABSENTS EXCUSES	
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BEDREDDINE - Président de la commission « Eau dans l'aménagement urbain »
SMAM	M. OUMARI – Président de la commission « Préservation des Milieux Naturels »

#### ▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
DRIEE IDF – MIISEN PPC	MME GEROLIN – Police de l'eau
DRIEE IDF	MME CARNET – Service Eau Sous-Sols
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	M. DUBOST – Chargé de mission
ABSENTS EXCUSES	
AESN	MME PROUVE – Chargée de mission

#### • COLLEGE DES USAGERS

MEMBRES PRESENTS	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET – Président de la commission « Conciliation des Usages »
CD AVIRON 94	M. BARBARIN
ASSO RENARD	M. ROY – Président de l'association
ABSENTS EXCUSES	
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. MARTINI – Directeur

#### • Etaient également présents

ASSO RENARD	MME SIREYZOL
EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. REUTER – Chargé de mission
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME GOETSCHER – Chargée de mission MME OUGIER – Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président MME JANNE – Animatrice contrat

## Ouverture de la séance

**M. BERRIOS** (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 16h35 et rappelle l'ordre du jour. Il propose de commencer par le point n°4 pour que la présentation s'enchaîne mieux.

### **POINT N° 4 : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2017 DU SAGE**

*Voir diaporama présenté en séance.*

**M. DEBARRE** (animateur) présente le bilan de l'année 2017, marquée par la finalisation de l'élaboration du SAGE Marne Confluence.

En l'absence de remarques, le Bureau valide le projet de rapport de la cellule d'animation 2017 du SAGE, à soumettre à la CLE.

### **POINT N° 1 : BILAN DU PREMIER SEMESTRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE**

*Voir diaporama présenté en séance.*

**M. DEBARRE** (animateur) présente les différentes actions menées depuis le début de l'année 2018, suite à la parution de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, le 2 janvier 2018.

**M. ROY** (Asso RENARD) évoque la réouverture du ru de la Chère Année à Sucy-en-Brie. Il demande quel est le mode d'association des membres de la CLE pour émettre des avis.

**MME GEROLIN** (DRIEE – MIISEN PPC) explique que la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers de demande d'autorisation environnementale. Cette consultation formelle intervient en fin d'instruction. Toutefois, en début d'instruction, le service Police de l'eau de Paris proche couronne procède à une consultation informelle et non obligatoire de l'animateur du SAGE, pour anticiper sur de possibles incompatibilités au SAGE. Concernant les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, il n'y a pas de saisie obligatoire de la CLE. Néanmoins, il a été suggéré lors d'échanges antérieurs avec la cellule d'animation du SAGE, de la solliciter dans le cadre d'une consultation informelle pour les projets pour lesquels cela paraît pertinent.

**M. DEBARRE** (animateur) ajoute que ces modalités restent à affiner. Pour le moment, il n'y a eu aucune saisie formelle de la CLE sur un dossier soumis à autorisation environnementale. Les modalités de fonctionnement n'ont donc pas encore pu être testées. Il se rapprochera des autres animateurs de SAGE franciliens pour connaître leur mode de fonctionnement.

**M. ROY** (Asso RENARD) évoque le projet de prolongement de la RN406 sur les communes de Sucy et Bonneuil (94). Il estime que le dossier n'est pas conforme à la DUP et au SDRIF et qu'il doit être abandonné.

**M. BERRIOS** (Président de la CLE) répond qu'il ne s'agit pas de discuter au sein du Bureau de l'opportunité de ce projet. Il s'agira, le moment venu, lorsque la CLE sera saisie pour avis, d'analyser la compatibilité et la conformité du dossier vis-à-vis du SAGE uniquement.

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) demande sur quoi repose l'avis de la CLE.

**M. DEBARRE** (animateur) explique que l'avis de la CLE sera rendu sur la base des deux documents opposables du SAGE à savoir le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le Règlement. Ces documents fixent des objectifs et des prescriptions notamment en matière de préservation des zones humides, de gestion des eaux pluviales à la source, etc. Il ajoute que les services de Police de l'eau doivent également juger au cours de leur instruction de la compatibilité/conformité au SAGE. Lorsque l'animateur du SAGE est consulté en dehors de la procédure formelle de saisie de la CLE, c'est pour apporter des éléments de contexte vis-à-vis du projet et identifier les enjeux en présence.

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) estime qu'il serait bien de transmettre les avis rendus sur les dossiers loi sur l'eau.

**MME GEROLIN** (DRIEE – MIISEN PPC) propose de distinguer les avis formels de la CLE, des avis informels. Dans le premier cas, c'est le Président de la CLE qui est saisi pour que la CLE rende un avis, dans le second

cas c'est le Président de la structure porteuse qui est sollicité afin que l'animateur du SAGE formule un avis technique.

**M. BERRIOS** (Président de la CLE) ajoute qu'il faudrait idéalement que les porteurs de projets associent le SMV, dans son rôle de conseil, avant le dépôt des dossiers auprès des services de Police de l'eau. Il y a donc trois étapes :

- Amont du dépôt du dossier loi sur l'eau
- Instruction du dossier avec une période
  - o « non publique » : consultations à l'initiative des services de Police de l'eau
  - o « publique » : consultation de la CLE

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) rebondi par ailleurs sur le thème de la baignade, évoqué dans le diaporama. Il demande si le SMV a reçu la candidature de la ville de Champigny pour l'accueil d'un site de baignade.

**MME CLAVEAU** (Noisy – Vice-Présidente) demande s'il est encore temps de présenter des candidatures, afin de soumettre la question pour la ville de Noisy-le-Grand.

**MME BEYELER** (SMV – agent) répond que le SMV n'a à ce jour pas reçu de courrier de la ville de Champigny, malgré les courriers adressés par le SMV à ses villes membres (dont Champigny) au cours des derniers mois. Elle ajoute que les villes doivent signaler leur candidature d'ici septembre 2018.

**Le Bureau prend acte des échanges.**

## POINT N° 2 : PROGRAMME DE TRAVAIL ET ELEMENTS DE BUDGET 2018 DU SAGE

**Voir diaporama présenté en séance.**

**M. DEBARRE** (animateur) présente les différents axes de travail pour le second semestre 2018. Ils s'inscrivent dans le prolongement du 1<sup>er</sup> semestre, avec la volonté notamment de rassembler à nouveau les commissions thématiques du SAGE.

**M. ROY** (Asso RENARD) propose de mettre en place des formations sur les zones humides, qui posent de nombreuses questions : comment compenser une zone humide qui disparaît ? comment appliquer rigoureusement la séquence « éviter-réduire-compenser » ? comment créer une zone humide, si tant est que cela soit possible ?

**M. DEBARRE** (animateur) répond que c'est exactement le type de propositions à formuler dans le cadre des commissions thématiques.

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) demande quelle est la différence entre les commissions thématiques et les groupes de travail, notamment sur le thème « assainissement ».

**M. DEBARRE** (animateur) explique que les commissions thématiques ont un rôle d'information et de partage de connaissances générales sur les différents thèmes abordés par chaque commission. C'est aussi le lieu de remontée des attentes, questionnements et propositions des participants. Les groupes de travaux quant à eux ont été identifiés dans le PAGD du SAGE pour réfléchir et travailler sur des sujets davantage cernés. Leur configuration est différente aussi puisque qu'elle est moins ouverte que pour les commissions thématiques, afin de conserver un format de travail. Les dispositions du PAGD fixent un premier cadre de fonctionnement, qu'il faudra préciser au cours des prochains mois.

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) revient sur le thème de la baignade. Il s'interroge sur la manière de répondre aux besoins des acteurs du SAGE, sur les questions notamment d'aménagement et d'accessibilité aux futurs sites de baignade. Des maires souhaiteraient être candidats mais se posent toutes ces questions.

**M. BERRIOS** (Président de la CLE) estime qu'il faut distinguer les questions. Le cadre du SAGE permet de répondre à des questions relatives à l'assainissement, la qualité de l'eau, voire à l'aménagement des berges. En revanche, sur les questions d'accessibilité et d'aménagement du site, on est plus à la marge du SAGE. Il ne s'agit pas de se substituer aux communes pour définir la place des futurs aménagements des sites de

baignade et leur coût. L'action du SMV comme structure porteuse du SAGE demeure l'amélioration de la qualité de l'eau et non l'aménagement proprement dit de sites de baignade.

**M. ROY** (Asso RENARD) note que l'ouverture d'une baignade reste dépendante de l'assainissement en amont et des coûts que cela pourrait engendrer. Il faut réfléchir à une échelle plus large que les communes pour l'assainissement.

**Le Bureau prend acte des échanges.**

### **POINT N°3 : PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PLAN DE PAYSAGE MARNE CONFLUENCE**

*Voir diaporama présenté en séance.*

**M. DEBARRE** (animateur) présente l'avancement du travail, notamment la définition d'objectifs de qualité paysagère territorialisés et l'élaboration d'une trame de plan d'action, qui ont pu être testés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 sur des « opérations-tests » avec des acteurs du territoire. Il reste désormais à finaliser la rédaction du rapport de la stratégie paysagère et du plan d'action afin de les soumettre aux partenaires ayant participé aux différents ateliers du Plan de paysage. La réflexion concernant le dispositif de mise en œuvre, d'animation, de suivi et d'évaluation vient d'être engagée, lors de l'atelier du 3 mai 2018.

**En l'absence de remarques, le Bureau prend acte de la présentation.**

### **POINT N°5 : POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI**

*Voir diaporama présenté en séance.*

**M. DEBARRE** (animateur) présente brièvement les dernières évolutions législatives et les réflexions en cours au sein des structures ayant hérité de la compétence GEMAPI (CA PVM et MGP notamment). Il ajoute que plusieurs actions « milieux » inscrites au contrat Marne Confluence 2018-2023 relèvent a priori de cette compétence et que leur mise en œuvre reste suspendue à une clarification de l'organisation locale.

**M. BELL-LLOCH** (CD94 – Vice-Président) estime qu'il s'agit là de cas concrets qui sont une bonne entrée pour s'interroger sur comment on s'y prend.

**Le Bureau prend acte des échanges.**

### **POINT N°6 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 21 JUIN 2018**

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 21 juin 2018 :

1. Vote – Approbation de l'ordre du jour de la CLE
2. Vote – Approbation du procès-verbal de la CLE du 8 novembre 2017
3. Vote – Approbation du rapport de la cellule d'animation 2017 du SAGE
4. Vote – Programme de travail pour l'année 2018 : Bilan du 1<sup>er</sup> semestre et approbation des priorités pour le 2<sup>nd</sup> semestre
5. Vote – Approbation des éléments de budget 2018 du SAGE
6. Vote – Approbation du cadre du plan d'action du Plan de paysage Marne Confluence
7. Information – Mise en œuvre du SAGE et compétence GEMAPI
8. Informations et questions diverses

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence d'autre intervention, M. BERRIOS remercie les participants et lève la séance à 17h15.